

Collège de Villamont : réfection, agrandissement et transformations

Augmentation du compte d'attente

Préavis n° 2005/46

Lausanne, le 30 juin 2005

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de porter de fr. 350'000.— à fr. 1'900'000.— le compte d'attente destiné à l'étude d'un projet de réfection, d'agrandissement et de transformations du collège de Villamont, compte ouvert à hauteur de fr. 250'000. — par décision municipale du 11 octobre 2001, puis porté à fr. 350'000.— par décision municipale du 16 septembre 2004¹.

2. Préambule

La réfection et l'agrandissement du collège de Villamont constituent l'ultime étape d'un processus de réorganisation complète des écoles lausannoises, amorcé au moment de la mise en application des modifications fondamentales des structures de l'école consécutives à l'entrée en vigueur de la loi scolaire de 1984. En effet, d'un système basé sur le cloisonnement vertical des différentes filières de la scolarité obligatoire (classes primaires et primaires supérieures d'un côté et collèges secondaires de l'autre), le canton de Vaud est passé, dès août 1986, à une structure rattachant l'ensemble des élèves dès le 5^e degré à des établissements secondaires.

¹ BCC 2004, Tome II p.10

Consciente dès le départ que la lettre et l'esprit de la nouvelle loi scolaire devaient se traduire à Lausanne par un réaménagement complet de l'organisation et du fonctionnement des écoles, la Municipalité avait pris dès 1985 les dispositions nécessaires à cette réorganisation. Dans un premier temps, elle en a fixé les bases, en créant 7 secteurs géographiques correspondant à 7 établissements secondaires comprenant chacun non seulement les degrés 5 à 9 de la scolarité secondaire, mais également les trois voies prévues dès la 7^e année. C'est ainsi que, dès 1986, chaque secteur scolaire ainsi défini groupait l'ensemble des filières existantes dans des établissements équivalents. Aux 5 collèges secondaires (Belvédère, Bergières, Béthusy, Elysée et Villamont) on y a ajouté deux nouveaux établissements secondaires dans le nord et dans le nord-est de la ville, devenus aujourd'hui les établissements C.F. Ramuz et Isabelle-de-Montolieu.

Pour traduire dans les faits cette nouvelle organisation, la Municipalité s'est appuyée sur le principe essentiel de l'unité fonctionnelle et géographique des établissements². Les anciennes classes de 5^e à 9^e année primaire et « prim-sup » ont été ainsi rattachées, en une fois, soit à un ancien collège secondaire complété par l'apport d'un ou de plusieurs collèges situés à proximité, soit à un des deux établissements nouvellement constitués à partir d'anciens collèges primaires adaptés à leur nouvelle fonction.

Pour trois des sept établissements constitués en 1986, la proximité immédiate de bâtiments anciennement primaires a donc permis de compléter opportunément et à peu de frais l'infrastructure en salles de classes et en salles spéciales. Le collège du **Belvédère** s'est ainsi vu adjoindre le bâtiment des Croix-Rouges, le collège de **Béthusy** une partie de celui de Mon-Repos (ex-Villamont-Dessus), et l'**Elysée** a pu « englober » une partie des locaux du bâtiment de la Croix d'Ouchy. Conçu à sa construction en 1974 avec un volume et un équipement suffisants, le collège des **Bergières** a pu se transformer sans autres en un établissement secondaire complet.

Quant aux deux établissements du Nord de la ville, des solutions tenant compte de l'infrastructure existante ont pu être trouvées, moyennant d'importants aménagements. L'établissement **Isabelle-de-Montolieu** a pu accueillir la majorité des élèves secondaires du secteur sur le site de Grand-Vennes, grâce à la construction d'une annexe constituée de modules préfabriqués et à la scolarisation d'une partie des classes de 5^e et 6^e année à Coteau-Fleuri. L'établissement **C. F. Ramuz** vient enfin d'inaugurer l'essentiel de ses nouvelles infrastructures et constitue un établissement « multi-sites » comprenant deux pôles distincts (Entre-Bois et Rouvraie). Placé en plein centre-ville, à l'interface entre le sud et le nord de la ville et constitué notamment de deux des plus anciens et des plus vénérables bâtiments scolaires de Lausanne, **Villamont** s'est toujours trouvé dans une situation particulière.

3. La situation de l'établissement de Villamont

3.1. Bref historique

Les deux principaux bâtiments qui constituent l'établissement de Villamont sont deux des témoins marquants de l'histoire de l'école lausannoise. Construit en 1874, le collège de St-Roch était la première grande école primaire de Lausanne et correspond à la première phase de construction de grandes écoles primaires de ville dans le canton de Vaud³. Le bâtiment de Villamont, inauguré en 1888 comme Ecole

² Afin de décrire et de planifier à moyen et long terme l'ensemble du dispositif nécessaire à cette réorganisation, la Municipalité a soumis au conseil communal un préavis d'intention intitulé « Horizon 2000 » (Préavis no 131 adopté le 22 novembre 1988 (BCC, 1988, tome II, pp. 556-651)); le préavis relatif au projet de construction scolaire à l'Hermitage reprend également le détail de ces éléments de planification (Préavis no 112 du 13 juillet 1995, adopté le 20 février 1996 (BCC, 1996, tome I, pp.311-439). Le principe de l'unité fonctionnelle et géographique y est décrit au ch. 4, p. 324-326)

³ lire à ce sujet : Geneviève Heller: *Tiens-toi droit*, Ed. d'En-Bas, 1988, p.40

supérieure de jeunes filles, est devenu le collège de Villamont lors de la réforme scolaire de 1956, qui a introduit la mixité dans les collèges secondaires vaudois.

Jusqu'en 1986, ces deux bâtiments historiques offraient une illustration de la séparation verticale en vigueur jusque-là dans le canton entre les classes primaires et primaires supérieures d'un côté, logées notamment à St Roch dans ce secteur du centre, et les classes du degré secondaire de l'autre, scolarisées à l'école supérieure puis au collège secondaire de Villamont. La réunion de ces deux bâtiments scolaires sous une même direction a marqué, dans ce secteur, le passage au nouveau régime introduit en application de la loi scolaire de 1984.

3.2. La création de l'établissement en 1986

Dès la mise en place, en août 1986, des sept secteurs géographiques correspondant aux nouveaux établissements secondaires, l'établissement de Villamont s'est trouvé dans une situation particulière à plusieurs titres :

- son bâtiment principal, le collège de Villamont, se trouve à proximité immédiate d'un autre établissement secondaire, celui de Béthusy. Contrairement à la situation des six établissements « périphériques », qui drainent des secteurs géographiques dont ils constituent souvent des pôles importants, la zone de recrutement de cet établissement s'étend de l'est à l'ouest de la ville et traverse plusieurs secteurs géographiques. En effet, en raison du rapport entre la « capacité de scolarisation » des bâtiments existants, avec leur potentiel de locaux destinés aux classes secondaires, et la population scolaire qui les entoure, la zone de recrutement de l'établissement du centre ne pouvait être constituée qu'en fonction de la situation des collèges de Villamont, de St-Roch et de Prélaz et de leur accessibilité respective, à savoir le long de l'axe allant de l'avenue du Léman à l'avenue de Morges ;
- la répartition des élèves sur trois sites dispersés a d'emblée été considérée comme une situation transitoire, puisqu'une telle dispersion ne permettait pas de respecter le principe de l'unité fonctionnelle et géographique nécessaire au bon fonctionnement d'un établissement secondaire. Le projet de regrouper l'ensemble des classes secondaires de Villamont sur deux sites, soit St-Roch et Villamont, a donc toujours été considéré comme un objectif à réaliser à terme ;
- l'établissement de Villamont a pu, par sa situation à la fois centrale et intermédiaire, jouer un rôle de régulateur des fluctuations inévitables de la démographie scolaire. C'est ainsi qu'il a accueilli durant de nombreuses années une partie des élèves d'Epalinges qui ne pouvait être absorbée par Béthusy et Montolieu, ainsi que des classes de pédagogie compensatoire ou des classes d'accueil, dont les domiciles des élèves sont parfois dispersés et qui pouvaient aisément atteindre ces bâtiments situés à des nœuds de transports publics.

L'augmentation importante du nombre d'élèves et de classes secondaires dès les années 1998 (41 classes supplémentaires ont été ouvertes sur l'ensemble de Lausanne entre 1997 et 2004 !) a entraîné un rééquilibrage général des établissements secondaires qui comprennent tous, si l'on y inclut encore les classes de raccordement, entre 45 et 55 classes chacun. Pour l'année scolaire 2004-2005, l'établissement de Villamont comprend 20 classes à Villamont, 21 à St-Roch et 6 à Prélaz, soit un total de 47 classes qui groupent 855 élèves.

3.3. Organisation scolaire

Une des particularités de la gestion des établissements scolaires lausannois est qu'elle se situe à un double niveau : chaque établissement constitue d'abord une entité spécifique qui a son identité propre et son secteur géographique. Mais l'ensemble des établissements constitue également une seule entité en terme

d'organisation et de localisation des classes, ainsi que d'harmonisation du fonctionnement des écoles sur le territoire communal (harmonisation des horaires, transports, accueil centralisé des nouveaux arrivants et des inscriptions à l'école enfantine, dispositif d'accueil des élèves migrants, coordination avec les UAPE, les APEMS et les réfectoires secondaires, gestion fiduciaire, personnel administratif et informatique de gestion etc.). Ces éléments ont d'ailleurs fait l'objet d'une convention entre le Conseil d'Etat et la Municipalité, qui a ainsi confirmé, dans le cadre de la mise en œuvre d'EtaCom, un fonctionnement mis en place depuis de nombreuses années.

Ce mode de gestion permet notamment d'organiser l'ensemble des écoles lausannoises de la façon la plus rationnelle et économique possible, en assurant un équilibre des classes et des effectifs de chaque établissement. Il permet en particulier de bénéficier, en terme de planification et d'organisation, de la marge offerte par la masse importante que constitue l'ensemble des établissements et du parc immobilier qui leur est mis à disposition⁴.

C'est en particulier dans ce cadre qu'il convient de placer le projet de rénovation et d'agrandissement du collège de Villamont. Il répond en effet à une triple nécessité:

- remettre en état un bâtiment dont la réfection a été reportée depuis près de 15 ans, en raison des priorités qu'il a fallu accorder au développement et à l'adaptation des infrastructures des établissements sous-équipés au moment de la mise en place des sept établissements secondaires en 1986;
- mettre en place une entité cohérente et correctement équipée permettant de faire des deux bâtiments principaux un établissement secondaire complet pouvant abriter 48-50 classes sur deux sites les plus rapprochés possible;
- achever la mise à disposition d'un parc immobilier scolaire cohérent destiné aux sept établissements secondaires lausannois, en dotant Villamont d'une infrastructure et d'un équipement comparables à ce dont disposent les six autres établissements, en particulier grâce à la création de nouvelles salles de classes, d'une aula et de salles spéciales répondant aux besoins de l'enseignement secondaire, ainsi qu'au remplacement de la vieille salle de gymnastique.

Mais avant d'esquisser les principaux aspects du projet, il convient de donner quelques éléments plus précis sur les besoins actuels et futurs de cet établissement et des classes secondaires lausannoises en général.

4. Eléments prévisionnels

Au vu de l'investissement très important que représente la rénovation et l'extension du collège de Villamont, il est essentiel de s'assurer non seulement que les besoins actuels sont avérés, mais qu'ils répondent à la nécessité durable de disposer d'un parc immobilier scolaire permettant de faire face aux besoins de formation sur le long terme. En effet, même si 60% des coûts générés par ce projet représentent de fait des dépenses inévitables d'entretien différé, même si la qualité du bâtiment permet d'assurer une grande durabilité aux futurs locaux rénovés, la part d'extension du bâtiment constitue un enjeu essentiel du projet.

⁴ Ce mode d'organisation n'est aucunement en contradiction avec le principe général, appliqué à Lausanne comme dans le canton, de la continuité du cursus scolaire de l'élève dans le même établissement pour toute sa scolarité secondaire. Certes ce principe ne peut être appliqué de façon rigide et absolue et des transferts ont lieu, qui peuvent concerner des déménagements, des souhaits de parents relatifs à l'organisation familiale, des équilibres d'effectifs, en particulier après l'orientation en fin de 6^e année, ou d'autres orientations ou réorientations. Mais ces mesures concernent une infime minorité d'élèves et font l'objet d'examen attentifs au moment de la formation des classes avec information systématique aux parents. Il faut relever enfin que cette gestion modulée des zones de recrutement, pratiquée depuis toujours en ville de Lausanne, a permis et permet encore des économies considérables en terme d'investissements et de coûts de fonctionnement au bénéfice du canton et de la commune.

4.1. Les besoins de l'établissement et l'avenir du collège de Prélaz

Actuellement, l'établissement de Villamont ne dispose de locaux en suffisance que grâce à une série de travaux entrepris ces dernières années dans le secteur de St-Roch. Il s'agit en particulier de l'édification du bâtiment sis à l'angle de la rue St-Roch et de la rue Galliard, construit pour du logement avec inclusion d'un programme de salles spéciales qui faisaient défaut au collège de St-Roch (salles d'informatique, de musique, d'économie familiale, d'ACT et de travaux manuels légers). Il s'agit aussi de mesures de densification de l'usage de locaux au collège de St-Roch, en particulier suite à la transformation de l'appartement du concierge et à la transformation de locaux jusque-là sous-utilisés.

Ces travaux ont permis en particulier d'absorber, non sans difficultés d'ailleurs, les conséquences de la construction de 250 appartements aux Jardins de Prélaz, où sont arrivées de nombreuses familles avec enfants. L'augmentation du nombre de classes primaires et enfantines dans le quartier de Prélaz a pu en effet être absorbée notamment par le déplacement de classes secondaires à St-Roch. C'est ainsi que le collège de Prélaz, rénové avant 1986 pour accueillir des classes du degré enfantin à la 6^e année, et qui a pu grâce à cela accueillir transitoirement jusqu'à 10 classes secondaires de 5^e et 6^e année, redevient progressivement un collège primaire et peut absorber un nombre d'enfants en croissance constante. Seules 6 classes secondaires subsistent aujourd'hui à Prélaz, au prix de locations de locaux complémentaires dans les bâtiments locatifs du quartier.

L'agrandissement de Villamont permettra donc comme prévu de longue date de regrouper l'ensemble des élèves de 5^e à 9^e année à Villamont et à St-Roch et d'accueillir à Prélaz, ainsi qu'au collège de Valency, l'ensemble des élèves des classes enfantines et primaires de tout l'ouest de la ville, en utilisant la totalité du potentiel du bâtiment et en économisant ainsi les coûts de location dans le quartier.

4.2. Données démographiques

Les prévisions démographiques sur lesquelles s'était appuyé le préavis d'intention de 1988 aboutissaient à la conclusion « qu'il ne faut pas s'attendre, pour les prochaines années, à un notable accroissement de la population scolaire »⁵. Un tel constat aurait pu conduire la Municipalité à renoncer à l'agrandissement ou à l'aménagement de bâtiments scolaires. Mais la planification prévue en 1988 s'était malgré tout basée sur le principe d'un maintien de la totalité du parc immobilier scolaire existant, à l'exception du collège de la Vallée de la Jeunesse, transféré à l'enseignement professionnel.

Ce choix judicieux a permis de faire face à une hausse du nombre d'élèves d'une ampleur inattendue, consécutive à la croissance du nombre de naissances intervenues dès la fin des années 80. Au degré primaire par exemple, on est passé de 5636 élèves en 1987 à 7140 élèves en 1996, soit une augmentation de 26% (voir tableau ci-après). Cette augmentation spectaculaire du nombre d'enfants par volée, doublée d'une augmentation des besoins en salles spéciales, d'un abaissement des normes d'effectifs des classes et d'une évolution sociologique de la population scolaire, sans compter l'usage grandissant des locaux scolaires dans le cadre des activités périscolaires, a conduit non seulement à une densification de l'usage des bâtiments existants, mais aussi à un redémarrage des rénovations et agrandissements. Songeons, pour ne citer que les principales réalisations et sans compter les travaux d'assainissements effectués parallèlement, aux agrandissements et aux constructions de Coteau Fleuri (1993 et 2003), de la Rouvraie en 1990, de Boissonnet en 1995, au projet de l'Hermitage prévu à l'origine pour 1995 et réalisé à Entre-

⁵ BCC 1988, p. 567

Bois entre 2003 et 2005, de St Roch 9 en 1998, de Bois-Gentil en 2001, de Provence en 2002 et du Belvédère en 2004 !

Pour chacune de ces réalisations, on se demande aujourd'hui comment il aurait été possible d'assurer chaque rentrée scolaire sans avoir pris les mesures et investi les montants nécessaires. Avec le constat chaque fois renouvelé qu'il convient de considérer les prévisions démographiques avec une certaine prudence, notamment lorsqu'elles nous prédisaient une baisse tendancielle du nombre d'enfants scolarisés.

Aujourd'hui, les prévisions démographiques pour le canton et l'agglomération lausannoise montrent que la population de la capitale devrait, selon un scénario de base élaboré par le SCRIS, poursuivre son augmentation pour atteindre 128'000 habitants en 2010 et 130'000 en 2025⁶. A cet égard, il faut encore préciser que la population lausannoise, par l'apport de l'immigration, tend plutôt à rajeunir, ce qui implique proportionnellement plus d'enfants.

Un des indicateurs fréquemment utilisés pour les prévisions scolaires est le nombre de naissances. En voici l'évolution depuis 1985 :

<i>Année</i>	<i>1985</i>	<i>1986</i>	<i>1987</i>	<i>1988</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>
Naissances	1080	1150	1196	1370	1362	1372	1518	1407	1337	1312
<i>Année</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>
Naissances	1297	1272	1351	1367	1457	1424	1367	1285	1333	1414

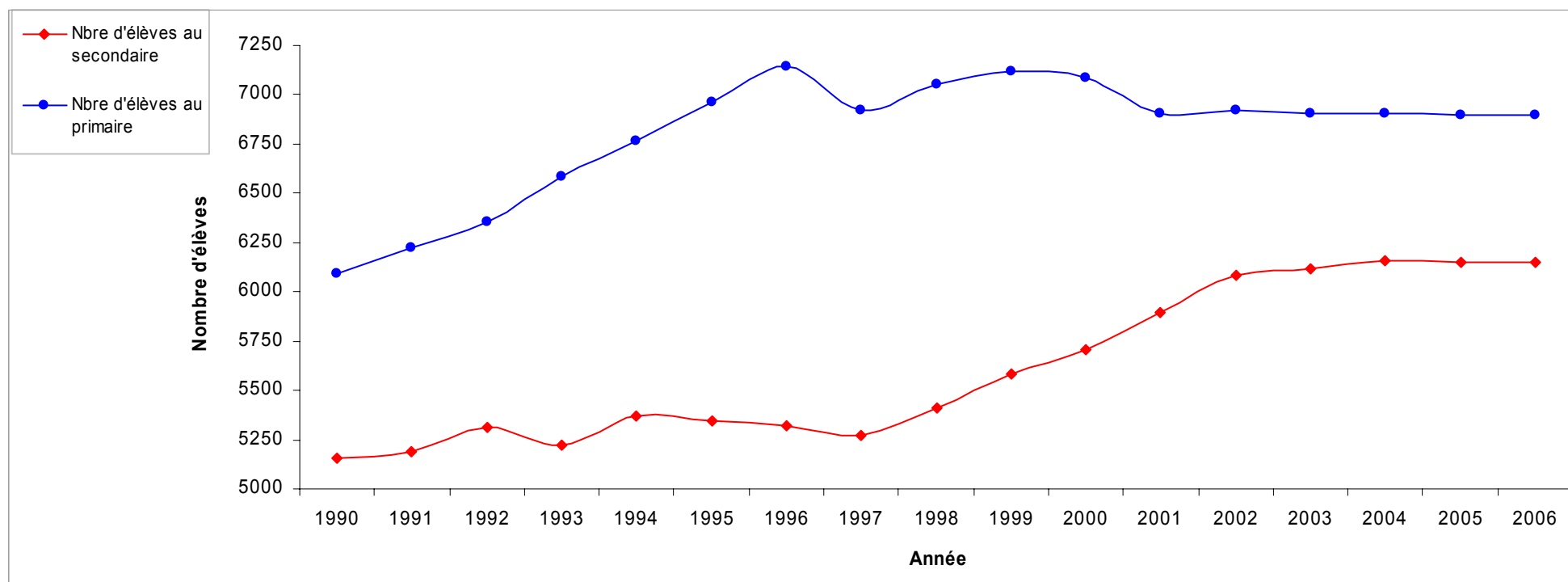
L'augmentation par rapport à 1985 représente un total de 4731 naissances de plus que si le nombre de naissances de 1985 était resté constant. Ce nombre représente une moyenne de 247 naissances annuelles supplémentaires par rapport à cette même année, elle-même représentative du nombre de naissances entre 1975 et 1985. En nombre d'élèves, cette évolution s'est traduite par l'augmentation illustrée dans le tableau ci-après⁷:

⁶ SCRIS : Perspectives de population 2004-2025 in : Perspectives démographiques juin 2004 Lausanne. Rapport disponible sur le site www.scris-lausanne.vd.ch

⁷ Le tableau de la page suivante présente l'évolution du nombre d'élèves lausannois depuis 1990. Ces chiffres constituent, avec le nombre de naissances, les éléments de base de la planification scolaire. L'effet d'échelle, la dimension de la ville et la cohérence que confère une vision d'ensemble des données et des structures lausannoises a l'avantage de faire jouer la loi des grands nombres, qui donne à ces chiffres et aux prévisions qu'ils induisent une fiabilité étonnante. L'examen des prévisions du nombre de classes effectuées en 1988 puis en 1995 a en effet montré des écarts très faibles entre les prévisions et la réalité.

**Evolution du nombre d'élèves lausannois de 1990 à 2006
(Enseignement spécialisé non compris)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Elèves au secondaire	5153	5191	5309	5220	5367	5347	5323	5269	5408	5581	5705	5896	6081	6115	6158	6150	6150
Elèves au primaire	6089	6225	6357	6581	6764	6962	7140	6924	7051	7120	7082	6909	6918	6905	6908	6895	6900
Nbre total d'élèves	11242	11416	11666	11801	12131	12309	12463	12193	12459	12701	12787	12805	12999	13020	13066	13045	13050



Source : rapports de gestion 1990-2004

Ces chiffres et ce tableau montrent essentiellement deux choses:

- le nombre d'enfants lausannois, après avoir augmenté sensiblement et très rapidement dès 1985, reste à un niveau à la fois stable et élevé ;
- des fluctuations d'une année à l'autre existent, mais manifestent plutôt une tendance au maintien voire à une augmentation du nombre d'enfants plutôt qu'à une baisse progressive.

On ne peut donc que confirmer que le scénario consistant à compter sur une baisse tendancielle du nombre d'enfants ne se produit pas et que ce constat conduit à réaliser les derniers agrandissements nécessaires comme celui de Villamont. La grande chance de Lausanne est de bénéficier d'une masse critique et d'une possibilité de souplesse dans la gestion scolaire qui permet d'optimiser l'utilisation des infrastructures. Mais il faut pour cela que l'ensemble des secteurs bénéficie d'équipements adéquats et puisse répondre aux besoins actuels et futurs.

Et cette réflexion vaut également pour le moyen et le long terme. En effet, dans une publication récente intitulée « Evolution estimée de la démographie scolaire Vaud 2004-2030 »⁸, le SCRIS prévoit une nouvelle augmentation du nombre d'élèves primaires dès 2012-2015 et subséquemment des élèves secondaires à l'aube des années 2020. D'autre part et à plus court terme, deux autres facteurs vont influencer fortement sur la démographie scolaire à Lausanne : il s'agit de la politique du logement et le développement des transports.

4.3. Politique du logement et politique des transports

Ces deux éléments vont influencer fortement les données de la gestion scolaire durant ces prochaines années et doivent être pris en compte, tant au niveau du maintien et de la consolidation des infrastructures existantes que pour confirmer l'importance d'un renforcement des modalités de gestion coordonnée des établissements lausannois.

Il s'agit d'abord de la politique du logement. Dans un préavis en préparation qui dessine les perspectives lausannoises dans ce domaine, la Municipalité annonce son intention de tout mettre en œuvre pour la création de 3000 nouveaux logements sur le territoire communal. Dans une première approche, et en l'absence de données plus précises quant aux lieux et au type de logement, l'option privilégiée est la consolidation du parc immobilier existant et non la construction de nouveaux bâtiments scolaires ou la multiplication de locaux loués dans les immeubles des quartiers excentrés. Une telle option est rendue possible par la poursuite de la stratégie de mobilité des zones de recrutement et d'adaptation de la répartition des classes aux fluctuations de la population des quartiers⁹.

Cette option est renforcée par une tendance qui se généralise également dans le canton et liée à des considérations pédagogiques ainsi qu'au développement des structures d'accueil périscolaire. Cette tendance est celle d'un abandon progressif de locaux périphériques et isolés tels que des espaces loués dans des immeubles locatifs au moment de la construction de quartiers en expansion (Mont-Tendre, Vanil, Sous-Bois, Praz-Séchaud), de pavillons de bois (ch des Diablerets et av.de la Harpe) ou de petits collèges excentrés construits au XIXe siècle (Monblesson, Montheron ou Petit-Vennes), et dont la rénovation serait très onéreuse.

⁸ Perspectives scolaires de long terme, Vaud, juin 2004

⁹ En complément du ch. 3.2. du présent préavis, il faut préciser une fois de plus que cette mobilité est relative et touche les quartiers ou les rues qui sont en limite des secteurs traditionnellement attribués aux établissements, secteurs dont l'essentiel reste stable. Les éventuels changements d'établissements concernent d'ailleurs non seulement un très petit nombre d'élèves, mais surtout le degré secondaire, puisque l'âge des élèves permet d'envisager des trajets un peu plus longs du domicile à l'école.

Second élément : le développement des transports en relation avec la construction du M2 et les possibilités supplémentaires de déplacement à l'intérieur de la ville que le nouveau réseau des transports publics va générer, en particulier pour les élèves de degré secondaire, facilitera un usage optimal des infrastructures. Il permettra en particulier à l'établissement de Villamont d'être à la fois une entité cohérente drainant la population scolaire sur l'axe central Est-Ouest de la ville et un établissement jouant le rôle de régulateur dans la gestion d'ensemble et le maintien de l'équilibre des établissements secondaires lausannois. Il devrait ainsi être possible, par « ripages successifs » des zones de recrutement, d'absorber de nouveaux élèves dans les zones périphériques sans constructions nouvelles importantes, et de poursuivre encore plus aisément la politique d'équilibrage menée avec succès avec la commune d'Epalinges depuis de nombreuses années.

4.4. La coordination avec l'Etat

Les besoins en locaux scolaires et de formation se multiplient à tous les niveaux, notamment en relation avec l'arrivée des fortes volées au degré de la formation postobligatoire (classes de raccordement, formation professionnelle, office de perfectionnement, de transition et d'insertion et gymnase). D'autre part, et malgré une politique cantonale d'intégration des élèves présentant de gros problèmes d'apprentissage et de comportement dans les établissements scolaires, le nombre d'enfants nécessitant un encadrement dans des structures spécifiques pourrait aller croissant. Dans ce contexte, des contacts ont été pris entre des responsables du Département de la formation et de la Jeunesse et la Direction de l'enfance, de la Jeunesse et de l'éducation, afin d'assurer une information réciproque et de prévoir la mise en place de modalités de coordination avec le canton en matière de besoins en locaux sur le territoire lausannois. Il s'agit en particulier de mieux coordonner l'utilisation des constructions liées à la scolarité et à la formation et permettre ainsi une utilisation optimale de ces locaux pour le long terme. Dans ce contexte, une augmentation de la capacité du collège de Villamont est particulièrement bienvenue, en particulier en raison de son emplacement et de son accessibilité. On peut donc aussi considérer cette « seconde vie » du bâtiment, non seulement comme une nécessité pour assurer une infrastructure scolaire adéquate à court, moyen et long terme pour la ville de Lausanne, mais aussi comme une valorisation d'un patrimoine scolaire de grande qualité au profit des générations futures et de l'avenir de la formation en général.

5. Les éléments du programme de réfection, de transformations et d'agrandissement

5.1. Histoire et état de santé du bâtiment

« Nous croyons superflu de démontrer l'urgence d'une nouvelle construction pour l'Ecole supérieure communale de jeunes filles ; il suffit de relire soit les rapports annuels de la Municipalité, soit les rapports de la commission de gestion des quinze dernières années, pour être convaincu que cet établissement souffre depuis trop longtemps déjà d'une installation des plus défectueuses. D'ailleurs des discussions récentes dans le sein du Conseil nous ont prouvé qu'il n'est aucun de ses membres qui ne soit suffisamment renseigné sur la nécessité absolue de donner à cet important établissement une construction mieux en rapport avec ses besoins »

Cette citation, lue en séance du conseil communal le 7 juin 1886 par le conseiller municipal directeur des travaux et tirée du premier bulletin imprimé existant¹⁰ peut, mutatis mutandis, être reprise pour évoquer la situation actuelle du collège de Villamont. La dernière véritable réfection du bâtiment, limitée essentiellement à sa façade, date en effet de son rehaussement d'un étage réalisé en 1930.

¹⁰ BCC, 1886, p. 10-11

Il faut dire à cet égard qu'à la fin des années 50, au vu de l'augmentation de la population que Lausanne a connue en passant de 75'915 habitants en 1930 à 107'877 en 1949, la Municipalité ne savait plus où prévoir la scolarisation des jeunes filles admises à l'école supérieure. Elle avait alors prévu la construction d'une nouvelle école supérieure ainsi que d'un gymnase de jeunes filles sur l'ancienne propriété de Brandenburg au lieu dit « Le Belvédère ». Dans ce cadre et dans un premier temps, l'objectif était de déplacer toute l'école supérieure et le gymnase de jeunes filles au Belvédère, et de consacrer le collège de Villamont-Dessous aux classes primaires.

Intervient alors une importante réforme scolaire mise en œuvre en 1956, qui crée un cycle d'orientation dans les collèges secondaires et surtout y introduit la mixité. La réorganisation intervenue à cette occasion transforme Villamont en un « collège secondaire » au côté du Belvédère, de Béthusy et de la Mercerie. Et déjà à cette époque, la priorité est placée dans la finalisation de nouvelles constructions au détriment de rénovations. Sont alors réalisées en quelques années la construction du Belvédère (1956), l'agrandissement de Béthusy (1960), la construction du collège de l'Elysée (qui a remplacé la Mercerie en 1963) et la construction de l'annexe de Villamont en 1962. C'est ainsi que la réfection du bâtiment principal a été reportée à des temps meilleurs, aussi en raison de la qualité constructive et de la durabilité du bâtiment, qui ont fait que sa rénovation n'a, une fois de plus, pas été considérée comme urgente et prioritaire.

Une réfection complète de la toiture, devisée à près de fr. 2'000'000.—, était bel et bien prévue dans le 1^{er} crédit d'assainissement des bâtiments scolaires secondaires en 1992, mais n'a jamais pu être réalisée, à nouveau en raison de travaux plus urgents à effectuer dans d'autres bâtiments. Le bâtiment et ses installations sont donc véritablement dans un état de vétusté qui pose problème. Deux exemples à cet égard: la petite salle de gymnastique, dont la rénovation n'est due qu'à un incendie, vit toujours dans des conditions du XIX^e siècle, à savoir avec un vestiaire sans douches et qu'il faut traverser pour accéder à la salle elle-même (c'était avant la mixité des classes !). Et l'importance des travaux à entreprendre pour remédier à cette situation est telle qu'ils ne pouvaient être envisagés sans revoir l'ensemble des installations. Même problème pour les installations sanitaires très vétustes, qui sont attentivement entretenues et plus particulièrement surveillées, depuis qu'un accident a entraîné de sérieuses blessures à une élève. Sans compter les coûts de réparation qui grèvent le budget d'entretien pour des résultats insatisfaisants et provisoires.

5.2. Le programme prévu

Le programme offre la possibilité de créer 8 nouvelles salles de classes dites polyvalentes, d'ajouter aux salles spéciales existantes qui seront transformées ou déplacées une salle d'enseignement ménager, de remplacer la salle de musique actuelle par une nouvelle salle pouvant servir d'aula, de remplacer trois locaux dispersés et vétustes par un atelier polyvalent de travaux manuels, ainsi que la petite salle de gymnastique par une nouvelle correctement équipée. Le projet prévoit également de doter enfin l'établissement de Villamont d'une bibliothèque scolaire qui lui fait défaut. L'ancienne salle de gymnastique pourra devenir un réfectoire-caféteria à caractère polyvalent. Les classes utilisées aujourd'hui comme locaux administratifs et de fonctionnement (parloirs, salles de réunion) pourront retrouver leur affectation d'origine par déplacement de ces locaux dans les nouveaux espaces créés au nord du bâtiment. Par mesure d'économie, l'espace important nécessaire à un nouvel atelier de travaux manuels ne sera pas créé et l'établissement continuera à utiliser les ateliers situés au collège de la Grande Borde.

5.3. Le parti retenu

Le parti retenu répond à deux nécessités : d'une part celle de rénover et d'agrandir le bâtiment, et d'autre part celle d'assurer la poursuite de son exploitation durant la totalité des travaux. Il consiste à prévoir un

agrandissement qui peut être entièrement réalisé dans une première phase des travaux sans compromettre de façon importante l'usage des locaux existants. De plus, le projet proposé relève avec audace et élégance le défi d'une intégration de volumes significatifs dans un milieu urbain à forte densité.

Autre avantage de la solution retenue : elle permet d'engager, en même temps que la rénovation du bâtiment, une restructuration et une meilleure mise en valeur des espaces afin de les adapter aux besoins nouveaux de l'établissement. Ainsi, la création de nouvelles surfaces contiguës, inscrites dans les redents nord du bâtiment principal en lien direct avec les volumes bâtis, contribueront à une meilleure organisation des fonctions scolaires principales, qui seront ainsi regroupées de façon plus cohérente.

L'extension sud conduit à la création d'un volume autonome et contemporain, qui permet de placer dans une même entité des locaux de classe, ainsi que deux salles remplaçant des locaux aujourd'hui vétustes et inadéquats, à savoir la salle de musique servant de petite aula, et la seconde salle de gymnastique du collège. Cette réalisation permet également de réaffecter complètement la petite salle de gymnastique à d'autres usages, notamment un réfectoire et un espace polyvalent particulièrement adéquats et accessibles de l'extérieur sans passer par le bâtiment.

5.4. La réfection, les transformations et les extensions

La remise en état complète du bâtiment originel de 1888 sera prioritairement engagée par la réfection des façades en molasse, la révision des ferblanteries et des couvertures en toiture ainsi que la rénovation des vitrages. Cette première phase contribuera notamment à l'amélioration indispensable du bilan énergétique du bâtiment. D'autre part, la mise à jour des installations techniques assurera une sécurité et un confort d'usage simple et en adéquation avec les normes d'aujourd'hui. La redistribution des espaces intérieurs s'adaptera aux structures porteuses existantes dans un souci d'économie et de lisibilité du patrimoine.

La même approche a guidé la réflexion en vue de l'inscription, sans équivoque, des nouvelles volumétries projetées dans les redents situés au nord du bâtiment. Cette extension nord permet notamment de loger sur un des deux étages la totalité des surfaces destinées aux fonctions administratives, et de rendre à l'enseignement les locaux de classes occupés progressivement pour des locaux de fonctionnement.

Quant à l'extension sud, le projet prévu intègre subtilement, au niveau inférieur, les masses induites par la salle de gymnastique, l'aula-salle de musique et la bibliothèque scolaire. Ces fonctions, bénéficiant d'une autonomie d'accès, pourront également être mises à disposition d'usagers extérieurs à l'école.

Les cinq unités d'enseignement réparties dans le nouveau corps de bâtiment créé au 1^{er} étage permettent, sur une parcelle restreinte, de dégager la surface de préau couvert répondant aux normes en vigueur et d'augmenter la surface de préau ouvert. L'option constructive d'un porte-à-faux permet également de libérer les structures porteuses du bâtiment existant de toutes charges supplémentaires pour lesquelles il n'est pas conçu. Le caractère fonctionnel de la technique proposée se révèle être en même temps la solution la moins coûteuse, avec l'avantage supplémentaire, également du point de vue économique, de maintenir en fonction les locaux inférieurs pendant les travaux. En effet, une superposition des charges statiques en cas de simple rehaussement du bâtiment obligerait une refonte complète des étages inférieurs et la mise hors service des locaux existants pendant toute la période de chantier.

6. Evaluation du coût et calendrier

Même si l'on peut partir de l'idée que la décision de principe quant au bien-fondé du projet devrait être prise au moment du vote sur le crédit qui fait l'objet du présent préavis, il convient d'être conscient qu'une

étude complète est indispensable pour disposer de l'ensemble des éléments permettant ou non de justifier les choix définitifs, et donc l'ampleur et le périmètre du crédit d'ouvrage qui sera demandé ultérieurement. En effet, l'imbrication des locaux et la cohérence du programme d'ensemble du bâtiment et de l'établissement dépendent du parti qui sera pris, et chaque modification du projet nécessitera l'élaboration d'un nouveau scénario ou d'un choix de priorités ayant des conséquences sur l'ensemble du programme. Le crédit est donc tout normalement dimensionné sur une première estimation globale du coût des travaux. Il pourra ainsi inclure d'éventuels scénarios complémentaires, laissant ainsi à votre Conseil une véritable marge de manœuvre au moment du vote sur le crédit d'ouvrage. L'important étant d'éviter de geler à ce stade un projet qui devient chaque année plus urgent.

Compte tenu des engagements, les frais relatifs à l'étude préalable sont actuellement de l'ordre de fr. 220'000.— sans tenir compte de diverses dépenses à venir. Sur la base d'une première estimation du coût de l'étude à réaliser pour l'élaboration du projet définitif, il y a lieu d'augmenter le montant du compte d'attente de fr. 350'000.— à fr. 1'900'000.—.

En principe, l'étude qui sera réalisée grâce au présent crédit devrait permettre de présenter au Conseil communal une demande de crédit d'ouvrage à fin 2006 avec un démarrage des travaux en été 2007.

7. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la disposition suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n°2005/46 de la Municipalité, du 30 juin 2005;

ouï le rapport de la commission nommée pour examen de cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser l'augmentation du montant du compte d'attente ouvert puis augmenté par décisions municipales du 11 octobre 2001 et du 16 septembre 2004, en vue d'une étude destinée à l'élaboration d'un projet de réfection, de transformations et d'agrandissement du collège de Villamont, en le portant de fr. 350'000.— à fr. 1'900'000.—. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité ultérieurement par voie de préavis.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche